

**Membres du Conseil municipal : 29**  
**Membres en exercice : 29**  
**Présents : 22 Absents : 07**  
**Suffrages exprimés : 25**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**Haute-Garonne**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/06 du 27 juin 2022

**D. 2022/06-07 – AT – SDEHG – Rénovation lanternes Route de Villeneuve**

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents** : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents** : BALLAND Sandrine, MOINE Magali.

**Absents excusés** : SEGALA Patricia, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs** : TORNOS Muriel à ABAD-LAHIRLE Nadine, MARROT Cora à VERDEAU-BORNE Sébastien, CASSAGNE Joël à LE GAC Valérie.

*Les conseillers ont été convoqués le 16 juin 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

M. DUSSART est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30 mars 2022 concernant la rénovation des lanternes de style 150 W route de Villeneuve, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AT146) :

Dépose des 18 appareils de type 'style' énergivores 150 W sur mâts (PL 4011, 402, 403, 2543, 432, 433, 434, 435 et 346 issu du poste P33 « FONTAINES » et n° 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 455 et 472 issu du poste P69 « LA CAUSSADE »).

Les mâts seront conservés, pose d'appareils type 'style' à LED 32 W bi-puissance.

Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européen ne EN13201 ce qui correspond à une voie de desserte limitée à 50 km/h. Il en résultera un éclairage moyen de 10 lux avec un coefficient d'uniformité de 0,4.

Le projet devra respecter l'arrêté du 27/12/2018.

Nota : Une étude d'éclairage permettra de valider la puissance à installer.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 86%, soit 1 648 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	6 929€
• Part SDEHG	17600€
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>19568€</b>
Total	44097€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé de la Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 01/07/2022  
Au registre sont les signatures*

La Maire,

  
**Sandrine SIGAL**

